4 - III a (2011-2012) — N° 1 **Annexe 4*ter***
4 - III bcd (2011-2012) — N° 1 **Annexe 4*ter***

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

28 NOVEMBRE 2011

PROJETS DE DÉCRET

contenant le budget des recettes
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012

contenant le budget général des dépenses
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012

CORRIGENDUM

PROGRAMME JUSTIFICATIF *

afférent aux compétences
du Ministre de l'Économie, des PME,
du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

* Voir Doc. **4-III a** (2011-2012) – N° 1
Doc. **4-III bcd** (2011-2012) – N° 1
Doc. **4-III a** (2011-2012) – N° 1 Annexe 4 et 4*bis*
Doc. **4-III bcd** (2011-2012) – N° 1 Annexe 4 et 4*bis*.

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

PROJETS DE DÉCRET

contenant le budget des recettes
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012

contenant le budget général des dépenses
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012

PROGRAMME JUSTIFICATIF
afférent aux compétences
du Ministre de l'Economie, des PME,
du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

CORRIGENDUM

1. À la rubrique III.2 - Tableau synthétique des programmes (page 12 du programme justificatif), le montant repris à la ligne « 04 – Zonings » de la colonne « M.P. – 2012 » est « 53.776 » au lieu de « 56.776 ».

   Le total de la colonne « M.P. - 2012 » du même tableau synthétique est « 521.521 » au lieu de « 524.521 ».

2. À la rubrique III.3 - Tableau des dépenses (ventilation par allocation de base) du programme 04 : Zonings (page 54 du programme justificatif), le total de la colonne « M.P. - 2012 » est « 53.776 » au lieu de 56.776 ».

JUSTIFICATION

Il s'agit de rectifier une erreur matérielle.